

SPAgri-CFDT

Administration centrale, DRAAF, DDT(M), DD(CS)PP, Infoma, CNPF
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail (Anses)
Agence de services et de paiement (ASP)
Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE)
Institut national des appellations d'origine (INAO)

SGEN-CFDT

Enseignement agricole public
Enseignement technique
Enseignement supérieur, recherche agricole,
alimentaire et vétérinaire

Déclaration liminaire de la CFDT

COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL 8 et 9 décembre 2021

Madame la secrétaire générale,

Les négociations sur l'accord télétravail au ministère de l'Agriculture sont dans leur phase finale, et la CFDT reste dubitative sur la réelle volonté de certains responsables de structure, tant en administration centrale qu'en services déconcentrés, de prendre la mesure de l'enjeu de cette révolution dans le monde du travail. Alors que le redémarrage de l'épidémie remet au premier plan l'importance de cette organisation du travail pour la freiner, il faut arrêter de considérer que le télétravail c'est uniquement pour le confort des agents. Le ministère doit tout mettre en œuvre pour que cette nouvelle façon de travailler soit réellement intégrée dans les pratiques managériales. Pour la CFDT, cela doit passer par la formation des managers, surtout pour les plus « crispés » face à cette évolution sociétale... Ce ne doit pas être considéré comme une option.

L'erreur dans la note de service parue le 2 décembre est révélatrice de l'état d'esprit au MAA : un jour maximum proposé aux agents pour participer à l'effort national pour limiter la propagation du virus, alors que trois jours étaient demandés par le gouvernement.

Par ailleurs, si la CFDT se félicite de l'affectation de 1 600 ordinateurs portables dans les EPLEFPA pour accompagner la mise en œuvre du télétravail et du télé-enseignement, elle s'interroge sur les modalités d'acheminement, les critères pour la répartition et les modalités de recensement de jours télétravaillés pour les personnels administratifs et techniques des EPL.

Concernant l'organisation des élections professionnelles de 2022, la CFDT souhaite exprimer ses craintes. Ces élections vont nécessiter des données relatives aux agents fiables, notamment pour un vote dématérialisé. Les processus électoraux sont complexes et nécessitent d'être minutieusement préparés et anticipés. L'expérience de 2018 a montré que c'était plus compliqué sans l'expérience d'une campagne précédente... ce qui va être à nouveau le cas en 2022 avec le vote électronique.

Les retards dans le suivi des dossiers d'agents, qui se résorbent trop lentement malgré toute l'énergie et la bonne volonté des gestionnaires RH – que nous saluons à nouveau –, nous laissent penser que ces élections vont être compliquées à organiser pour le pôle ressources humaines, déjà surchargé de travail. La création d'ETP temporaires est-elle prévue ?

En outre, les élections intermédiaires organisées mi-décembre 2021 en DDETSPP montrent toutes les difficultés rencontrées par les organisations syndicales pour communiquer vers les agents. Le ministère de l'Intérieur, à la manœuvre, se montre peu enclin à faciliter cette communication pourtant indispensable. Qu'en sera-t-il en DDI en 2022 ?

Pour la CFDT, la création de la DGMer est encore une restructuration menée au pas de course, déstabilisante pour des agents qui ont déjà subi plusieurs réorganisations ces dernières années

Cette précipitation nous interroge. Elle intervient en période de tension avec le Brexit, de crise sanitaire et de présidence française de l'Union européenne. Cette marche forcée n'est pas de nature à donner toute la lisibilité et la visibilité nécessaires aux agents.

À ce stade, la FAQ diffusée la semaine dernière reste très politique et ne répond pas aux questions concrètes des agents sur leur devenir, en particulier lorsqu'ils ne souhaitent pas poursuivre leurs missions à la DGMer. Des réponses précises sont attendues rapidement.

La CFDT a demandé – et obtenu – qu'une fiche financière soit établie pour chaque agent, afin de clarifier les modalités d'intégration au MTE (corps, groupe Rifseep, cotation du poste...). Nous y veillerons attentivement.

Sur le principe, la CFDT n'est pas opposée à la création d'une direction « métier », mais cette réforme conduite à quelques mois des élections présidentielles soulève la question de l'avenir de cette DGMer si le ministère de la Mer disparaissait à l'issue des élections.

Promotions et avancements des PLPA, PCEA et CPE

Cette fin d'année nous démontre à quel point les attributions des élus en CAP étaient essentielles pour les mobilités, les avancements et les promotions des agents. En effet, nous avons assisté à un imbroglio d'envois de documents, de modifications de listes de promus, de mises en ligne, ce qui n'est pas rassurant pour les agents.

Nos organisations ont besoin d'éléments pour aider les agents dans leurs recours, ou pour les éviter. C'est la raison pour laquelle la CFDT demande à l'administration de fournir aux organisations syndicales les listes de promouvables par vivier et par corps, accompagnées des renseignements permettant d'estimer s'ils peuvent ou non prétendre à un avancement (ancienneté, échelon, date d'entrée, mais aussi agents éligibles au titre d'une décharge syndicale de plus de 70%).

La CFDT sera très attentive à ce que les lignes directrices de gestion soient examinées en ce sens lors de leur revoyure prochaine. Nous avons à cœur de travailler avec l'administration sur ces avancements, promotions et mobilités, au bénéfice des agents certes, mais aussi au bénéfice de l'administration, qui se retrouve parfois face à des dossiers complexes.

Agents contractuels d'enseignement

Ils s'inquiètent des modalités de reprise de leur expérience professionnelle. Qu'en est-il du calendrier ? Comment ces reclassements seront-ils communiqués aux agents pour validation ?

Calendrier social et dialogue social dans le secteur de l'enseignement

Nous sommes mis en difficulté par le calendrier social qui ne cesse de bouger, ne permettant pas de préparer les dossiers en profondeur, principalement pour les GT DGER ; nous savons que les collègues font pourtant de leur mieux. Nous sommes conscients de la charge de travail de l'administration ; cependant la qualité du dialogue social ne saurait se conduire sans préparation. Une mise à jour des feuilles de route sociale serait nécessaire.

Et pour le dialogue social au sein des EPL, nous constatons des modalités d'organisation et d'animation très hétérogènes. Le CA n'est pas fait pour ça, il n'y a ni CT ni futurs CSA, des commissions GPEC ou GRH se mettent en place doucement, mais ne constituent pas les lieux *ad hoc*. Que pouvons-nous mettre en place pour que les EPL puissent instaurer un véritable dialogue social de qualité ?

Service vie scolaire

Ces services portent la réorganisation permanente du fait de la crise, des absences d'élèves comme de professeurs. La CFDT demande qu'un effort particulier soit fait sur les dotations par EPL en assistants d'éducation : plus de moyens, plus de transparence et plus d'équité sont attendues.

Rupture conventionnelle pour les personnels de l'enseignement

Ce dispositif est un vrai levier pour les professeurs qui sont au bout de leur inventivité en matière de pratiques pédagogiques. Pour eux, c'est une façon d'imaginer une seconde carrière. La CFDT regrette cet état de fait ; elle préférerait qu'un réel parcours de carrière existe pour ces agents et qu'ils puissent faire bénéficier d'autres services du ministère – ou de la fonction publique en général – de leurs compétences et de leurs expériences.

Complémentaire santé

Nous attirons l'attention de l'administration sur le fait que certains EPL demandent aux agents de fournir les attestations avant les congés de fin d'année, tout en précisant qu'ensuite « *il sera trop tard* ». Il serait prudent de répéter aux établissements que les personnels peuvent déposer leur demande début 2022 avec effet rétroactif du remboursement forfaitaire. Les *Flash info #RH* sont utiles et bien lus.

Pour terminer, la gestion de cette nouvelle vague Covid dans les EPL crispe les équipes et les agents qui se voient refuser des jours de télétravail. De trop nombreuses réunions restent en présentiel. Là encore, l'outil *Flash info #RH* serait bien utile pour rappeler les règles sanitaires.

Merci pour votre écoute.

La CFDT souhaite à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année.